

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Présents : Mmes PALLOT Annie. BIRON Michèle. CHAZEAU Geneviève. LELIEVRE Nathalie. DESCOURS Céline. SEURRE Fabienne. COGNARD Yvonne. MM. PALLOT Jean Paul. LORTON Nicolas. TRAMOY Jean Louis. KLEINGAERTNER Robert. BERLAND Stéphane. MATHIAS Jean Marc. PICHARD Bruno. DEMORTIERE André.

Absents excusés : M. LORTON Paul qui a donné procuration à M. LORTON Nicolas
Mme JAFFRE Agnès qui a donné procuration à Mme PALLOT Annie.

Absent : M. FOURNIER Jimmy

Monsieur le Maire, LORTON Paul étant absent, la séance est présidée et ouverte à 20 heures par Monsieur LORTON Nicolas, 1^{er} adjoint.

Monsieur DEMORTIERE André est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2014.

Madame PALLOT Annie dit qu'une erreur de date s'est glissée peut être une faute de frappe sur un chiffre concernant l'intervention de Monsieur LORTON Nicolas, il faut noter le 15/12/2008 à la place du 15/02/2008. Madame COLLIER Madeleine arrive à 20H05. Pas d'autre remarque n'étant formulée le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu. Le registre circule pour les signatures puis l'on passe à l'ordre du jour.

1 – BUDGETS PRIMITIFS 2014

1 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget 2014 en section de fonctionnement les recettes et dépenses sont équilibrées au montant de 2 606 189 € en dépenses sont prévues : 581 650 € de charges à caractère général, 467 600 € de charges de personnel, 59 291 € d'atténuation de produits, 142 358 € d'autres charges de gestion courante, 3 500 € de charges financières, 3 600 € de charges exceptionnelles, 65 000 € de dépenses imprévues fonct., 1 266 000 € de virement à la section d'investissement, 17 200 € d'opérations d'ordre entre section.

En recettes sont prévues : 5 000 € d'atténuation de charges, 11 650 € de produits des services, 556 735 € d'impôts et taxes, 491 604.32 € de dotations et participations, 59 500 € autres produits de gestion courante, 600 € de produits financiers, 1 650 € de produits exceptionnels, et R 002 résultat reporté de (1 479 449.68 €) pour ce budget de fonctionnement Madame PALLOT Annie dit qu'elle constate une baisse de provision dans certains compte par rapport au budget précédent. Monsieur LORTON Nicolas répond que pour ces postes ils ont ajusté les montants aux dépenses réelles et que de ce fait comme ils ont des projets importants à réaliser cela permet de faire un plus gros virement à la section d'investissement. Mme BIRON Michèle demande la raison de la réduction du montant du poste des produits des services en recettes. Monsieur LORTON dit que c'est en tenant compte de la gratuité du transport scolaire moins 6 000 € environ. Monsieur le Maire propose de voter ce budget de fonctionnement, Madame BIRON Michèle dit qu'il serait peut-être bien de présenter le budget d'investissement et vu sa profession il lui semble plus juste de voter le budget de la commune dans son intégralité. En section d'investissement les recettes et les dépenses sont équilibrées au montant de 1 622 299 € en dépenses sont prévues : 55 700 € acquisition de matériel, avec 15 500 € de reste à réaliser, 16 600 € ouverture de crédit et 23 600 € de nouveaux crédits, 107 596.80 € en bat. communaux avec 43 900 € de reste à réaliser,

52 975 € ouverture de crédit et 10 721.80 € de nouveaux crédits, 54 745.75 € de travaux élect. Avec 38 000 € de reste à réaliser et 16 745.75 € ouverture de crédits, 268 500 € acquisition terrain, avec 1 000 € reste à réaliser, 17 500 € ouverture de crédit et 250 000 € de nouveaux crédits, 15 472 € de sub. 4 500 ouverture de crédit et sub CCC 10 872 €, amort. emprunt 20 800 € dépenses imprévues 50 000 €, caution 250 € déficit 199 234.45 €, salle évolution 350 000 €, Pont du marot 500 000 €. En recettes son prévues : 25 961 € PIIC mairie + la poste, 22 086.40 € DETR trav. Mairie, caution 250 € FCTVA 26 000.55 €, TLE 3 992 €, transfert 021. 1 266 000 €, affectation résultat 26 809.05 € amort. subvention 17 200 €. Concernant les travaux du pont du marot, Madame PALLOT Annie dit que vu le montant provisionné vous voulez peut être détruire ce pont pour le refaire à neuf. Madame BIRON Michèle qui connaît bien cet ouvrage pense qu'il a peut-être un style architectural et qu'il faudrait essayer de le conserver. Monsieur LORTON Nicolas affirme qu'il est hors de question de tout casser, l'objectif c'est de l'élargir en conservant son aspect et de le recalibrer nous en reparlerons tout à l'heure à la question le concernant. Madame BIRON Michèle se dit rassurée par ces propos car à la commission des finances Monsieur le Maire Paul LORTON lui avait dit qu'il allait tout casser et le refaire à neuf. Madame BIRON Michèle précise : j'aimerais bien quand je pose une question sérieuse que l'on me réponde sérieusement, comme vous venez de le faire Monsieur LORTON Nicolas et je vous en remercie. Ce débat étant clos Monsieur le Maire met au vote du Conseil le budget de la commune dans son intégralité. POUR 13 voix, CONTRE 0, ABSTENTION 5.

2 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget de l'assainissement 2014 en section d'exploitation les recettes et les dépenses sont équilibrées au montant de 104 728 €.

En dépenses sont prévues : 54 923.11 € de charges à caractère général, 8 000 € de charges de personnel et frais, 7 500 € d'atténuation de produits, 4 000 € autres charges gestion courante, 1 400 € de charges financières, 5 181.45 € de charges exceptionnelles, 6 000 € de dépenses imprévues, 17 723.44 € opérations d'ordres entre sections.

En recettes sont prévues : 46 900 € vente de produits et services, 1 924.38 € produits exceptionnels, 1 500 € opération d'ordre entre section, 54 353.62 € R002 résultat reporté.

En section d'investissement les recettes et les dépenses sont équilibrées au montant de 86 364 €.

En dépenses sont prévues : 61 985.50 € immobilisations corporelles, 13 627 € immob. en cours, 4 251 € emprunts et dettes assimilées, 5 000 € de dépenses imprévues, 1 500 € opérations d'ordre entre sections.

En recettes sont prévues : 17 723.44 € opération d'ordre entre sections, 68 640.56 € R001 solde d'exécution positif reporté.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil.

3 – EAU

Monsieur le Maire présente le budget de l'eau 2014.

En section d'exploitation : les recettes et les dépenses sont équilibrées au montant de 151 617 €.

En dépenses sont prévues : 40 330 € de charges à caractère général, 48 387 € de charges de personnel et frais, 21 000 € atténuation de produits, 4 500 € autres charges de gestion, 1 590 € charges exceptionnelles, 4 000 € dépenses imprévues, 31 810 € opération d'ordre entre sections.

En recettes sont prévues : 800 € atténuations de charges, 117 400 € vente produits + prest. services, 20 000 € sub. exploitation 700.32 € de produits exceptionnels, 12 666.68 € R002 résultat reporté.

En section d'investissement les recettes et les dépenses sont équilibrées au montant de 203 999 €

En dépenses sont prévues : 13 125 € immob. incorporelles + 26 800 € de restes à réaliser, 134 474 € immob. Corporelles + 9 600 € dereste à réaliser, 11 000 € immob. en cours, 9 000 € de dépenses imprévues.

En recettes sont prévues 12 500 € sub. d'investissement 2 293.04 € dotations fonds divers, 31 810 € opération d'ordre entre sections 157 395.96 € R001 solde d'exécution positif reporté. Madame BIRON Michèle demande à Monsieur le Maire d'expliquer l'origine de la baisse des charges à caractère général. Il faut limiter les fuites et surtout les purges qui font une perte d'environ 80 000 m3 par an d'où une diminution des frais d'électricité et de produits de traitement, faire des travaux sur le réseau, déjà remettre le poste de rechloration en marche aux Balais pour alimenter La Loge créer une nouvelle antenne d'un plus petit diamètre pour que l'eau circule plus vite et ne soit plus jaune en conservant la grosse canalisation pour alimenter les bouches à incendie. Monsieur PALLOT Jean Paul dit qu'il est bien dommage que pour des différents entre personnes nous n'avons pas pu renouveler le contrat de vente d'eau à GENELARD ce qui nous permettait d'absorber les amortissements et équilibrait le prix de vente de notre eau. Madame BIRON Michèle souligne qu'il serait quand même important de faire figurer les amortissements dans le prix de vente du m3 d'eau ce qui permettrait de faire des travaux régulièrement sur le réseau. Nous vendons l'eau presque moitié moins que les autres services des eaux du secteur. Madame PALLOT Annie dit que l'eau ne se vend pas pour faire des bénéfices dans le prix du m3 nous payons que le coût des services des produits de traitement, de l'énergie et de l'entretien du réseau. Ce débat étant clos, Monsieur le Maire met au vote le budget du service des eaux. POUR 13 voix, CONTRE 5 , ABSTENTION 0.

2 – VOTE DES 4 TAXES 2014

Après avoir longuement débattu du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux pour 2014 et de voter ces taux pour 2014 comme suit : taxe d'habitation 17.77 %, taxe foncière (bâti) 13.15 %, taxe foncière (non bâti) 42.33 % et taxe sur la cotisation foncière des entreprises 15.16 %.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil.

3 – SUB.EAU PLUVIALES 2014 SERVICE ASSAINISSEMENT

Compte tenu des travaux concernant les canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales et que la commune doit supporter l'amortissement de ces travaux qui s'élèvent à 1 423.56 € par an, dit que cette somme sera inscrite en dépenses au compte D/6558 du budget de la commune et en recettes au compte R/771 du budget assainissement arrondi à 1 424 €, accepté par le Conseil à l'unanimité.

4 – DETR 2014

Le Conseil après en avoir débattu autorise Monsieur le Maire à inscrire la sub.DETR 2014 pour la construction de la salle d'évolution aux écoles et à consulter un cabinet d'architecte pour préparer un avant-projet de cette salle à l'unanimité.

5 – SUB. PIIC 2014

Monsieur le Maire dit que la demande de subvention du PIIC 2014 aurait dû être faite avec délibération pour le 14 mars 2014. Madame PALLOT Annie dit que le Conseiller Général n'avait pas réuni les élus à cette date. Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire cette subvention 2014 pour un autre projet ou si possible le maintenir pour les barrières du pont du Marot comme prévu. Monsieur le Conseiller Général s'est engagé à apporter l'aide nécessaire à la constitution du dossier et faire aboutir cette demande. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire les démarches qui s'imposent.

6 – GRATUITE TRANSPORT SCOLAIRE ECOLES DE PALINGES

Monsieur le Maire comme promis propose la gratuité du transport scolaire des élèves de PALINGES et habitant PALINGES afin de compléter le bus en fonction des places libres dès le 05 mai 2014 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Madame PALLOT Annie dit que le bus de 18 places avant faisait 4 tours et que souvent il était à moitié plein surtout le soir bien que gratuit les parents inscrivaient les enfants mais ils ne les mettaient pas tous au bus et cela faisait partir le matin à 7h30. Avec le bus de 30 places payant le ramassage se regroupait en 1 seul tour avec des horaires plus court pour les enfants et pour un coût modique en harmonie avec la garderie. Après ce débat Monsieur le Maire met sa proposition de gratuité au vote par le Conseil : 13 POUR, 1 ABSTENTION, 4 CONTRE.

7 – RETRAIT COMMUNE DE VEROSVRES DU REFUGE FOURRIÈRE.

La commune de VEROSVRES s'est retirée du refuge du Charolais étant entré à la com-com de MATOUR. Le Conseil accepte le retrait de son adhésion. Les communes de BRIANT et de LUNEAU dans l'Allier demandent à adhérer au refuge de GUEUGNON. Le Conseil accepte à l'unanimité.

8 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire propose une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour la commission communale des impôts et demande au Conseil, d'approuver cette liste. Accepté à l'unanimité.

9 – ACHAT TONDEUSE

Monsieur le Maire présente 2 devis pour ce matériel. Les Ets COMTE propose 1 tondeuse HONDA ARH536HXE à 1 570 € HT et MICHAUD MOTOCULTURE la même tondeuse HONDA 1 540 € HT. MICHAUD MOTOCULTURE est le mieux disant, le Conseil autorise Monsieur le Maire à passer commande à MICHAUD MOTOCULTURE.

10 – PROJET PONT DU MAROT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de consulter 1 bureau d'étude pour recalibrage de ce pont et faire un contrôle sur la solidité des arches, l'eau attaque les fondations, il faudrait donc entreprendre des travaux rapidement. Monsieur PALLOT Jean Paul dit qu'il n'y passe pas beaucoup de véhicule agricole et de camions le pont ne ressemble pas à s'écrouler. Madame PALLOT Annie demande qu'il soit prévu dans l'étude de faire un

comptage des véhicules. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à consulter 1 bureau d'étude par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION.

11 – MOBILIER URBAIN « Rue de la Gare »

Monsieur le Maire dit au Conseil que des camions venant à ROBOT COUPE stationnent sur les trottoirs en attendant l'ouverture des barrières, sous ces trottoirs des réseaux d'eau et assainissement sont peu profonds et ils risquent d'être écrasés et la commune aura à charge de les réparer. Des négociations ont été faites avec les dirigeants de ROBOT COUPE mais ils ne veulent pas ouvrir plus tôt ni déplacer le portail. Monsieur le Maire propose d'installer 3 jardinières sur le trottoir au prix de 191.45 € l'une et un abri bus au prix de 3 236 € HT.

Le Conseil accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

12 – REPARATION TRACTEUR RENAULT CERES

Le tracteur Renault fuit au niveau du radiateur. Les Ets COMTE ont été consultés pour faire un devis pour changer ce radiateur pour un montant de 691 € HT ainsi que le garage THOMAS qui propose un devis pour les mêmes travaux s'élevant à 682.50 € puis il s'est aperçu qu'il faudrait changer la courroie d'alternateur en mauvais état pour la somme de 33.30 € soit un total de 715.80 € HT. Monsieur le Maire propose de choisir le garage THOMAS pour faire ces travaux, le Conseil autorise Monsieur le Maire à passer commande à l'unanimité.

I – QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- Monsieur DEMORTIÈRE André demande si les aménagements et la pose de bordure de trottoirs qui ont été faits aux Terres Rouges devant la propriété de Monsieur VERNISSE ont été payés par le riverain.

Ceux-ci ont été payés par la commune car il s'agit d'un aménagement de sécurité et non d'agrément.

- Monsieur PALLOT Jean Paul : les employés communaux ont coupé du bois à St Eloi celui-ci a été donné à Monsieur FAYOL, a-t-il fait un don au CCAS de la commune comme c'est la coutume.

Le bois a été jugé sans valeur il a été évacué par Monsieur FAYOL qui a déjà rendu bien des services à la commune. Les années précédentes le bois sans valeur était donné et livré chez les intéressés.

- Madame BIRON : quel jour ont lieu les permanences du maire et des adjoints.

Maire : lundi et vendredi de 10h00 à 12h00

Madame Y. GERMAIN : mardi de 10h00 à 12h00

Monsieur R. KLEINGAERTNER : mercredi de 10h00 à 12h00

Madame Madeleine COLLIER : jeudi de 10h00 à 12h00

Monsieur LORTON Nicolas : samedi de 10h00 à 12h00

- Madame PALLOT Annie : un traitement des trottoirs et caniveau par un employé communal a été effectué les lundi 14 et mardi 15 avril 2014. Un arrêté du préfet en date du 05 mars 2014 interdit l'emploi de produits phytosanitaires dans les fossés, avaloirs, bouches

d'égouts, caniveau... quels produits avez-vous employé ? Avez-vous connaissance de l'arrêté préfectoral, comment un employé communal peut-il travailler à épandre des produits réputés dangereux sans aucune protection ?

Cet arrêté a été reçu le 15 avril en Mairie. En date du 05 mars vous étiez maire et la responsable du personnel, personnel ayant reçu une formation pour l'utilisation de ce type de produits. Vous en conviendrez nous ne pouvons pas mettre un élu derrière chaque employé pour s'assurer du respect des règles qu'ils connaissent et qu'ils doivent appliquer. En tant qu'élue, vous auriez dû leur faire la remarque sachez également qu'une affiche qui était jointe à l'arrêté est désormais présente aux ateliers pour leur rappeler ces règles. J'invite également tous les élus qui verraient le personnel travailler en situation dangereuse à leur faire la remarque.

II -INFORMATIONS DIVERSES

Lecture au Conseil de la lettre de Mme Edith GUEUGNEAU, député et de Monsieur EMORINE, sénateur, adressée au maire et conseil municipal pour présenter leurs félicitations et nous dire qu'ils sont à notre écoute pour nos besoins.

M. PETITBOIS qui demande l'autorisation de publier les photos des élus sur le site « Le Palingeois ». Ceux qui donneront leur accord voudront bien envoyer une photo par mail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h37.